

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**  
**DELIBERATION N°2025-19**

Le 8 avril 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (17) :** M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. de GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9) :** M. BERTHUOT à M. DUPUIS, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme CAZALET à Mme MARCHAND, Mme SANTANACH à M. MEYRUEIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à Mme ETEVE, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

**ABSENT (1) :** M. MALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GARNIER.

**BUDGET ANNEXE « CAVEAUX » : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-5,  
Vu la délibération du conseil municipal n°16 du 8 avril 2025 approuvant le compte administratif 2024 du budget annexe « caveaux »,  
Considérant la proposition d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 du budget annexe « caveaux » de + 22 301,81 € en recettes en recettes de la section de fonctionnement du BP 2025 (compte R002),  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2025,

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2024 du budget annexe « caveaux » tel que mentionnée ci-dessus
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 20/04/25

L'affichage/publication du : 24/04/25



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2519DEL
Objet :	Budget annexe caveaux affectation de l'excédent de la section de fonctionnement 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20250410-2519DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20250410-2519DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	900 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2519DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20250410-2519DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	241.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 09h56min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 09h56min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 09h56min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 09h56min55s	Reçu par le MI le 2025-04-10